



# DOSSIER D'INSCRIPTION JEUNES 2021/2022

## STADE LAURENTIN BASKET



### **TARIFS 2021/2022 :**

Né en 2012 et avant : 200 € (incluant cotisation et licence)

Né en 2013 et après : 160 € (incluant cotisation et licence)

### **Dans le cas de plusieurs adhésions dans la même famille (lien de parenté direct) à partir de la catégorie U10 :**

1° inscription :

➤ 200 € (incluant cotisation, licence)

2° inscription et suivantes :

➤ 160 € (incluant cotisation, licence)

### **Suppléments éventuels :**

Frais de mutation

Droit d'entrée pour les non-résidents laurentins : supplément de 20 € (création, mutation)

Assurance FFBB

### **Bénéficiaires d'aides :**

#### **Aide mairie (de 6 ans à 17 ans) :**

Pour les Laurentins ayant droit à l'allocation de rentrée scolaire, une aide de la municipalité de 30 € vous est octroyée. Pour en bénéficier :

- Joindre la photocopie du versement de l'allocation de rentrée scolaire. Si au moment de l'inscription, vous ne pouvez pas fournir la photocopie de l'ARS, vous devrez fournir un chèque de caution de 30 € et noter au dos du chèque « caution ARS » et le nom du licencié (si différent de celui sur le chèque). Ce chèque vous sera restitué dès que vous serez en mesure de nous fournir votre attestation de la CAF.
- Joindre « le Mot du Maire » complété et signé (A télécharger sur le site du club).

#### **Pass'Sport (de 6 ans à 17 ans) :**

Si vous avez reçu le courrier individuel du ministère des Sports, vous êtes éligible à une aide gouvernementale de 50 € liée à la crise sanitaire. Fournir ce courrier.

### **Mode de règlement :**

- Chèque bancaire (si règlement en plusieurs fois, merci de noter au dos de vos chèques les dates d'encaissements).
- Espèces (Totalité versée à l'inscription).
- Coupon Sports ANCV : (à hauteur de 150 € maximum par licencié).

Si vous n'êtes pas encore en possession des chèques ANCV au moment de l'inscription, joindre un chèque de caution à votre dossier qui vous sera restitué dès que vos coupons sports nous seront transmis.



## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX ET AUTORISATIONS

Je soussigné(e) (Nom et prénom) : ..... Père, Mère, Tuteur légal (1)  
du/de la licencié(e) (nom et prénom) : .....

### AUTORISATION D'ADHESION

autorise mon enfant, désigné ci-dessus, à adhérer au STADE LAURENTIN BASKET (1) :           **OUI**           **NON**

### SITUATION MEDICALE ET AUTORISATION DE SOINS

autorise le STADE LAURENTIN BASKET à effectuer en cas d'urgence, d'accident ou de problème de santé, toutes les démarches qu'ils jugeront nécessaires (contacter les pompiers, le médecin ou l'hôpital ainsi qu'à organiser le transport) afin de sauvegarder la santé de mon enfant (1) :           **OUI**           **NON**

Mon enfant souffre d'une maladie chronique (ex : Asthme, problème cardiaques, épilepsie...) (1) : **OUI**           **NON**  
Si OUI laquelle : .....

Mon enfant est allergique à un médicament (1) :           **OUI**           **NON**  
Si OUI les préciser : .....

### AUTORISATION DE TRANSPORT

autorise le STADE LAURENTIN BASKET ou une tierce personne à se charger de mon transport et du transport de mon enfant pour les besoins de l'activité si je ne peux me déplacer avec lui exceptionnellement (1) :           **OUI**           **NON**

**En cas de réponse négative**, je m'engage à véhiculer moi-même mon enfant sur les divers sites de rencontres et ce pour toutes les manifestations de la saison.

### DROIT À L'IMAGE

autorise le STADE LAURENTIN BASKET à utiliser mon image et l'image de mon enfant sur les divers supports de communication (affichage photos, site internet, réseaux sociaux du club, supports municipaux, Nice-Matin...) (1) :           **OUI**           **NON**

(1) Rayer la mention inutile

**Le signataire voudra bien ajouter, DE SA MAIN, la mention « LU ET APPROUVE, BON POUR AUTORISATION ET DECHARGE DE RESPONSABILITES ».**

Fait à,  
Le

Signature du représentant légal et/ou du/de la licencié(e).



## CHARTE D'ENGAGEMENT STADE LAURENTIN BASKET



Mr et/ou Mme (Nom, Prénom) parent(s) du/de la licencié(e) : .....

Nom et Prénom du/de la licencié(e) : .....

### **ENGAGEMENT DU/DE LA LICENCIÉ(E) (et des PARENTS pour les joueurs(euses) mineurs)**

- 1 / Respecter les entraîneurs, arbitres et autres joueurs débutants ou confirmés. Tenir une conduite de politesse et de courtoisie au sein du club et lors des rencontres à l'extérieur. Un comportement irrespectueux et nuisant à l'intérêt des autres membres du club, ne sera en aucun cas toléré et pourra mener à des sanctions disciplinaires, financières ou sportives pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.
- 2 / Respecter le matériel et participer à son rangement.
- 3 / Arriver régulièrement à l'heure aux entraînements et aux heures fixées pour les rencontres.
- 4 / Transmettre les informations du club aux parents (Pour les joueurs mineurs).
- 5 / Aider à l'arbitrage des rencontres sans désignation d'officiel ou faire les tables de marque car sans officiel, pas de match !
- 6 / Prévenir son entraîneur en cas d'absence ou de problèmes. Toute absence non communiquée à l'entraîneur à l'avance pourra entraîner des sanctions sportives (suspension d'entraînement, de match ou exclusion du club).
- 7 / Laver les maillots (chacun son tour après chaque match).
- 8 / Avoir la volonté de progresser et s'investir sportivement au sein du club et aider les autres licenciés dans leur apprentissage ou perfectionnement.
- 9 / Participer aux manifestations conviviales organisés par le club (Tournoi Mesclun, soirée repas ou dansante...).
- 10 / En cas de sanction sportive infligée au licencié ou à la licenciée par les instances départementale, régionale ou fédérale :
  - 1<sup>ère</sup> faute technique et/ou disqualifiante : amende financière de 40€ infligée par le club.
  - 2<sup>ème</sup> faute technique et/ou disqualifiante : amende financière de 80€ infligée par le club.
  - 3<sup>ème</sup> faute technique et/ou disqualifiante : amende financière de 80€ et suspension d'un week-end sportif infligés par le club.
  - 4<sup>ème</sup> faute technique et/ou disqualifiante : amende financière de 100€ et suspension de 2 week-ends sportifs infligés par le club. Les instances infligeront des week-ends sportifs supplémentaires à leur convenance.
  - 5<sup>ème</sup> faute technique et/ou disqualifiante ou plus : amende financière de 150€ + suspension de week-ends sportifs définis par la commission de discipline du club + remboursement de l'ouverture du dossier disciplinaire des instances fédérales de 350€. Les instances infligeront des week-ends sportifs supplémentaires à leur convenance.
  - Toute ouverture de dossier de discipline pour fautes technique, disqualifiante ou autres situations devra être réglée par le licencié à réception de la facture du club. Le non-paiement des sommes dues entraînera une sanction ou exclusion du club.
- 11 / Les licencié(e)s et les parents de licencié(e)s majeurs ou mineurs devront respecter l'éthique sportive et en particulier soutenir sportivement leur équipe, respecter les arbitres, les officiels de table de marque, les adversaires ainsi que les décisions du ou des entraîneurs et en aucun se substituer à leur fonction. En cas de manquement à ces règles et dans la mesure où les parents ne sont pas titulaires d'une licence auprès de la FFBB, les sanctions ci-après indiquées pourront être appliquées **au joueur ou à la joueuse licencié(e)** auprès de l'Association :
  - Avertissement du/de la licencié(e) et convocation des parents.
  - Suspension d'entraînement et (ou) de match pour une certaine durée.
  - Si récidive, réunion de la commission de discipline pouvant entraîner l'exclusion définitive du/de la licencié(e).

## ENGAGEMENT DU CLUB

- 1 / Proposer aux licenciés une structure bien organisée.
- 2 / Donner à chaque licencié selon ses capacités un bagage technique individuel et collectif.
- 3 / Engager les équipes et participer aux compétitions départementales, régionales ou nationales, si l'équipe est titulaire de deux responsables d'équipe pour les fonctions de la table de marque et de responsable de l'organisation.
- 4 / Assurer un suivi régulier afin de pouvoir juger et constater les progrès.
- 5 / Prévenir le/la licencié(e) ou ses parents (papier remis aux entraînements, sms, courriel, etc..) en cas d'annulation des entraînements ou des rencontres.
- 6 / Maintenir un contact régulier avec le/la licencié(e) (et/ou avec les parents pour les mineurs) :
  - Site internet : <http://stadelautentinbasket.com>
  - Facebook : Stade Laurentin Basket – Page officielle
  - Instagram : StadeLaurentinBasket
- 7 / Licencié(e) chaque adhérent à la FFBB et l'assurer s'il en fait la demande.
- 8 / Faire acquiescer à chaque licencié des attitudes, des comportements se traduisant par : le respect de l'autre et du jeu, l'encouragement, la tolérance, la volonté et la rigueur.
- 9 / Organiser des manifestations conviviales pour la vie du club.
- 10/ Respecter l'éthique sportive et en particulier soutenir sportivement ses équipes, respecter les arbitres, les officiels de table de marque, les adversaires.

**NB : Il est rappelé que les licencié(e)s et leurs parents représentent le club aussi bien avant, après, que pendant les matches, autant dans l'enceinte des installations du club d'appartenance, que dans celles des clubs adverses.**

La Présidente

Le/la licencié(e)

Les parents du/de la licencié(e)